

Réviseur en charge de la mission :

Tel :

Mail :



AUDIT DE RÉVISION POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES

Coopertise[®]

Date : JJ/MM/AAAA

Sommaire

Présentation de la mission de Révision Coopertise

01.

Mieux comprendre
l'écosystème de la
Révision

02.

Qui sommes-nous ?

03.

Qu'est-ce qu'une
mission de Révision ?

04.

Méthodologie et contenu
de la mission Coopertise

05.

Valeur ajoutée de la
mission de Révision pour la
coopérative

06.

Échéances et
interlocuteurs



01 - Mieux comprendre l'écosystème de la Révision des coopératives agricoles et leurs unions

[Vidéo introductive](#)





Gouvernance
des entreprises
coopératives
agricoles

LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES

HCCA
Haut Conseil de la Coopération Agricole

**Observatoire
économique
et financier**

Clôture 2021

HCCA
Haut Conseil de la Coopération Agricole

7ÈME ÉDITION - DÉCEMBRE 2022

**Observatoire
économique
et financier**

7ÈME ÉDITION - DÉCEMBRE 2022

Édition spéciale filière grain

Clôture 2021

HCCA
Haut Conseil de la Coopération Agricole

Publications ANR/HCCA

Disponibles sur internet



Un site dédié à la Révision des coopératives agricoles

www.revision-cooperative-agricole.coop

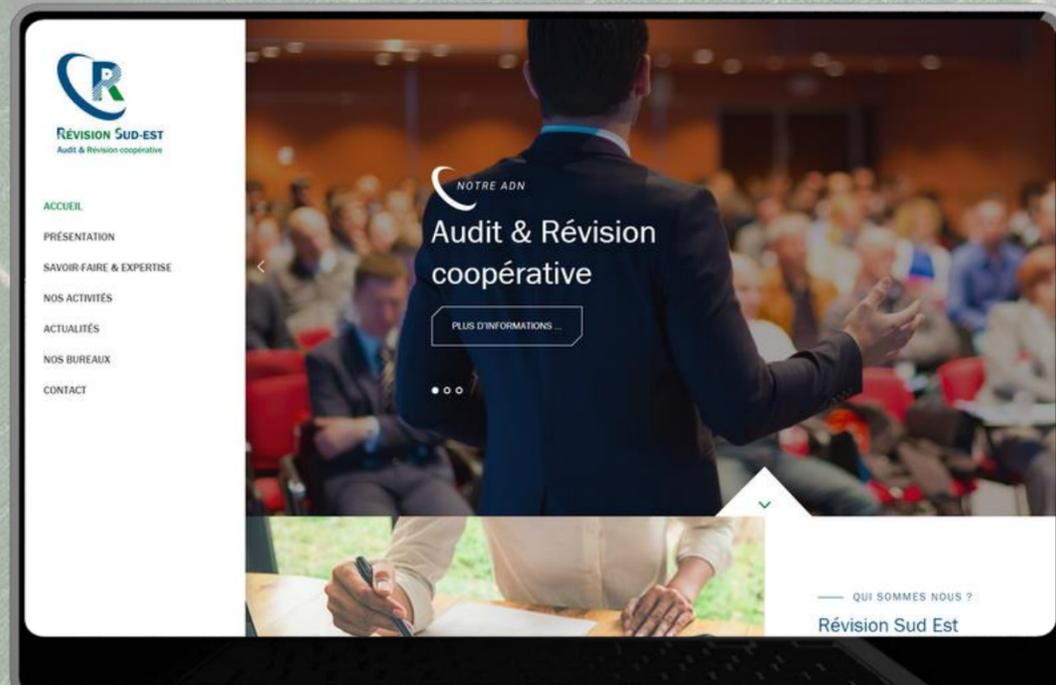


Pour tout savoir sur les démarches auprès du HCCA :
Demande/retrait d'agrément - Demande d'extension - Paiement de la cotisation annuelle - Dépôt du Dossier Annuel de Contrôle (DAC) - ...

Le site du Haut Conseil de la Coopération Agricole

www.hcca.coop





Le site internet de notre Fédération

www.revision-sudest.coop





RÉVISION SUD-EST
Audit & Révision coopérative

02 - Qui sommes-nous ?



Présentation de notre Fédération



- Fédération de Révision agréée par le ministère de l'Agriculture pour la Révision des coopératives agricoles par Arrêté du 28/12/2007 et par le Conseil Supérieur de la Coopération (avis du 21/03/2023 et décision du 15/04/2023) pour la Révision de 2 autres familles de coopératives, les Scic et les SICA.
- Une implantation multi-régionale

Les métiers de Révision Sud-Est

- Les missions de Révision légale (agrément, Coopertise, fusion, ...)
- Le commissariat aux comptes dans les coopératives et AUSEIS pour les filiales et acteurs du monde agricole (220 mandats de CAC)

~ **120**

missions de Révision par an

4

bureaux

23

collaborateurs



Nos réviseurs agréés



Philippe PINEAU
Révision Sud-Est Auvergne



Laurent DELBECQUE
Révision Sud-Est Auvergne



Magali BOYER
Pôle Sud (LR - PACA)



Laurent LANGLADE
Pôle Sud (LR - PACA)



Didier RIOUFRAYS
Révision Sud-Est - Rhône-Alpes



Violaine PANABIÈRE
Révision Sud-Est - Rhône-Alpes



Emmanuel CAHUZAC
Révision Sud-Est - Rhône-Alpes



Maxime BONTEMS
Révision Sud-Est - Rhône-Alpes



03 - Qu'est-ce qu'une mission de Révision ?

Pourquoi suis-je concerné par la Révision ?

« Les coopératives agricoles et leurs unions sont tenues d'adhérer à une fédération de coopératives, agréée par l'autorité administrative » (article L527-1 du Code rural et la pêche maritime)

Quels sont les cas de déclenchement de la mission ?





Vidéo

Comment s'organise la mission de Révision Coopertise ?



Vision

Au service des coopératives depuis plus de 50 ans, la Révision est un véritable outil d'audit créé par et pour les coopératives agricoles afin d'évaluer et d'améliorer le fonctionnement de la vie coopérative.



Une obligation légale

Outre l'option Tiers Non Associés dans les statuts, la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, dite « Loi ESS » a étendu l'obligation de Révision quinquennale à l'ensemble des coopératives quels que soient leurs secteurs d'activité, y compris les sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA).



Les cas de déclenchement de la mission de Révision Coopertise

- Si la coopérative a levé l'option Tiers Non Associés dans ses statuts
- Si la coopérative dépasse au moins 2 des 3 seuils ci-dessous, à l'issue de 2 exercices consécutifs :
 - 50 associés en moyenne
 - 2 000 000 € HT de CA
 - 1 000 000 € de total bilan
- Si la coopérative a effectué 3 exercices déficitaires consécutifs
- Si la coopérative a connu la perte d'un exercice égal à la moitié (au moins) du montant le plus élevé atteint par son capital social



Contrôle complémentaire possible

Une fédération agréée pour la Révision peut effectuer un contrôle complémentaire : à la demande d'un dixième des associés, d'un tiers des administrateurs ou selon le cas des membres du Conseil de surveillance, mais aussi par le Haut Conseil de la Coopération Agricole, le ministre chargé de l'Économie Sociale et Solidaire ou le ministre de l'Agriculture.



Êtes-vous concerné ?
Formulaire de simulation



04 - Méthodologie et contenu de la mission Coopertise

Sur quoi suis-je audité ?

Comment se déroule la mission ?



Les points audités

ORGANISATION

de la coopérative et du groupe

*L'organisation de la coopérative et la filialisation : dans l'intérêt des associés coopérateurs ? Risque de concurrence entre la coop et une filiale ?
Conflits d'intérêts ?*

FISCAL

produits fiscalisables (services annexes, services accessoires, etc...), calcul du résultat, déclaration

Existe-t-il un risque de remise en cause du résultat fiscal déclaré (ou non...) ?

GOVERNANCE

instances de gouvernance, liens avec les associés, rôle des administrateurs, décisions, enjeux, stratégie

*Efficacité du conseil d'administration et des instances ?
Compétence et formation des administrateurs ?
Connaissance et pilotage de la coopérative et des filiales ?*

CONFORMITÉ JURIDIQUE

statuts, règlement intérieur, associés, conseil d'administration, AG, affectation du résultat, capital social, objet, etc...

Les associés coopérateurs respectent-ils leurs engagements ? Situation du capital social ? Conformité de l'affectation du résultat ? Existe-t-il un risque de remise en cause des décisions du CA, de l'AG ?

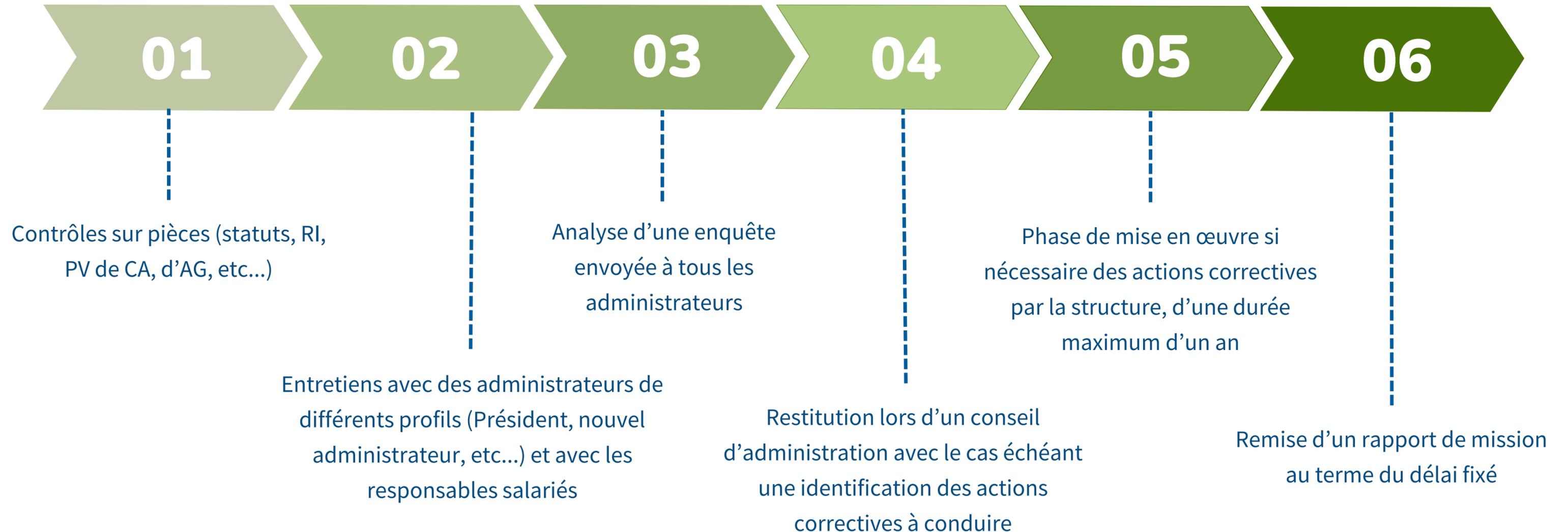
PACTE COOPÉRATIF

paiement des apports, tarifs des appros et services, équité de traitement

L'équité de traitement entre les associés coopérateurs est-elle définie, respectée, contrôlée ?

Le déroulé de la mission

Une liste des documents à nous fournir avant la mission afin de préparer la mission et ceux à tenir à notre disposition vous sera envoyée au préalable.



L'équipe des réviseurs est soumise à une obligation de stricte confidentialité.



05 - Valeur ajoutée de la mission de Révision pour la coopérative

Quel est l'intérêt pour la coopérative de faire la mission de Révision, au-delà de l'obligation légale ?





Une **évaluation** de l'organisation de votre coopérative à un instant T (juridique, fiscal, pacte coopératif, gouvernance).



Une **garantie** par rapport aux statuts : sécuriser les associés coopérateurs, permettre aux administrateurs une **meilleure connaissance** du fonctionnement coopératif.



Concourir aux **progrès** de votre coopérative agricole, **améliorer** constamment sa gouvernance, dans le respect des principes et des valeurs du modèle coopératif.



Des réviseurs agréés s'engagent à vos côtés pour vous apporter leur savoir-faire mais aussi un regard extérieur, indépendant et gage d'impartialité, entre **bienveillance et exigence**.





06 - Échéances et interlocuteurs

Qui vous accompagne tout au long de la mission ?



Responsable(s) de la mission :

Réviseur agréée

Tel :

Mail :



Les dates proposées pour l'intervention sur site :

Une liste des documents à nous fournir avant la mission afin de préparer la mission et ceux à tenir à notre disposition vous sera envoyée au préalable.

Les modalités de facturation sont définies par le directoire de Révision Sud Est.

Une convention d'intervention vous sera transmise dès accord et planification de la mission.



RÉVISION SUD-EST
Audit & Révision coopérative

JJ/MM/AAAA



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

www.revision-cooperative-agricole.coop

www.revision-sudest.coop

Suivez également notre actualité sur LinkedIn



Fédération agréée par le ministère de l'Agriculture
pour la Révision des coopératives agricoles

Fédération agréée par le Conseil
Supérieur de la Coopération (avis du
21/03/2023 et décision du 15/04/2023)
pour la Révision de 2 autres familles de
coopératives, les Scic et les SICA

Siège social :

192 rue de Gerland
69364 Lyon cedex 07

Email : contact@revision-sudest.coop

Tél 04 72 69 92 02